



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil  
Direction des relations et des ressources humaines  
Elections professionnelles

Mél : [electionsprofessionnelles2022@ac-creteil.fr](mailto:electionsprofessionnelles2022@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

**Arrêté du 12 mai 2022 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil**

**Le recteur de l'académie de Créteil,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du 02 mai 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil.

## **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Compte tenu du nombre de représentants titulaires des maîtres fixé par l'arrêté du 02 mai 2022 susvisé à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil, le nombre des représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré est fixé à quatre.

**Article 2 :**

Les délégations locales des organisations professionnelles et les sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat dans le ressort territorial de la commission mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> formulent auprès du recteur des propositions nominatives de représentants au plus tard le 14 octobre 2022. Elles peuvent proposer des représentants suppléants.



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait à Créteil, le 12 mai 2022

Pour le recteur et par délégation  
L'administrateur de l'État hors classe  
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN